CHARTE

DE LA

"Municipal Improvement Association (Association de l'Amélioration Municipale) de la Nouvelle Orléans.

—

Etats Unis d'Amérique, Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.

Qu'il soit connu, que ce trentième jour du mois de juin, de l'année de notre Seigneur, mil-huit-cent quatre vingt-dix sept (1897), et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique la cent-vingt et unième, pardevant moi, James Simeon, notaire d'ment commissionné et qualifié, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu personnellement les différentes personnes dont les signatures sont ici inscrites, qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane elles se sont, par la présente, formées et constituées en un corps incorporé par la loi, pour les objets et fins et d'après les conventions et les stipulations qui suivent, à savoir:

ART CLE I.

Le nom de ladite corporation sera "THE MUNICIPAL IMPROVEMENT ASSOCIATION OF NEW ORLEANS"; son domicile sera en la ville de la Nouvelle Orléans et elle aura le droit et l'autorité d'exister avec droit de succession sous son nom incorporé et pour un terme de vingt-cinq ans, à partir et après la présente date; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le changer à plaisir; d'acquérir, acheter, louer, vendre et hypothéquer des propriétés conformes à la loi; d'adopter et d'établir des règlements et régulations pour la gérance de ses affaires en général; de posséder et jouir de tous les droits et privilèges alloués à de telles corporations. Toutes les assignations et autres procédures légales devront être servies au Président, et en son absence, au Vice-Président, agissant en son lieu et place.

ARTICLE II

Les buts, objets et fins pour lesquels cette corporation est établie sont par la présente déclarés être:—

Premièrement—La culture de la science et de la littérature par l'établissement et accroissement graduel d'une librairie à l'usage gratuit de tous les membres de l'association, et le maintien d'une salle fournie de tous les journaux, revues et magazines du jour, soit scientifiques, littéraires ou politiques, devant être ouverte aux heures raisonnables du jour, à la disposition des membres et de leurs invités, sans aucun coût.

Deuxièmement—De faire des arrangements pour des lectures, débats et discussions sur des question historiques, scientifiques, sociales, civiques et politiques comprenant les problèmes de gouvernement municipal moderne, dans le but d'obtenir des améliorations publiques, l'ordre public, la santé et la prospérité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

Les membres de cette association seront les dits souscripteurs à cet instrument et telles autres personnes qui pourront être subséquemment admises parmi les membres par un vote du Bureau de Direction. Chaque membre de l'association devra payer d'avance la somme de $3 comme quotité annuelle, pour l'année courante, avec l'autorité du Bureau de Direction d'augmenter à $5, et avec l'autorité de l'association d'encore augmenter les dites quotités. Ne pas payer la dite quotité dans les 30 jours qui suivront l'avis et la demande officielle, sera considéré comme une résignation et un abandon de tout intérêt dans l'avoir ou travaux de l'association.

ARTICLE IV.

Toutes les affaires de l'association seront gérées par un bureau de quarante directeurs, qui seront membres de la société jusqu'au deuxième mardi de janvier 1899; et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, les personnes qui suivent constitueront ce bureau:

I L Lyons, Lewis Johnson' George Lhote, John Hanson Kennard, Geo Soulé, W H Douglas, Hugh McCloskey, Sam Geoghegan, Jno E Meyers, E F Kohnke, Geo B Matthews, Dr Geo K Pratt, W H Dwyer, James D Hill, S F Heaslip, Wm B Bloomfield, Charles Janvier, Geo W Young, W H Byrnes, W A Gordon, T J Stanton, W E Lawrence, Thos J Woodward, R M Walmsley, J C Morris, J Weis, Herman Meader, W B Schmidt, John Everett, Breedlove Smith, J W Hearn, Peter S Lawton, Dennis Sheen, Maurice Stern, J B Sinnot, C Edmund Kells, Jr, P W Mulqueeny, Robt B Jones, J C Murphy and W W Carre.

Neuf membres de ce Bureau de Direction constitueront un quorum pour la transaction des affaires. Le second mardi de janvier 1899 et de chaque année qui suivra une réunion générale de l'association sera tenue pour l'élection d'un Bureau de Directeurs et tels autres buts qui seront nécessaires. A chaque réunion générale le Bureau de Direction sera élu par un vote d'une majorité des membres présents. Le vote sera pris par ballottage.

Toutes les vacances dans le Bureau ou parmi les officiers seront remplies par les membres restants. Les détails des travaux et de la gérance de l'association seront spécifiés dans les règlements qui seront faits de temps en temps par le Bureau de direction; et quand ils seront faites de cette façon ils devront être suivis par tous les membres de l'association, mais il n'y aura pas de note par procuration.

ARTICLE V.

Les officiers de l'association seront un président, sept vice-présidents et un trésorier, qui seront tous membres du Bureau de Direction, et un secrétaire qui n'aura pas besoin d'être membre du Bureau de Direction, et ils seront élus annuellement par le Bureau, commençant le second mardi de janvier 1899; en attendant les personnes qui suivent seront les officiers de cette association:

Président—Wm B. Bloomfield.
Premier Vice Président—I. L. Lyons.
Deuxième Vice-Président—Geo. Lhote.
Troisième Vice-Président—Hugh McCloskey.
Quatrième Vice Président—Lewis Johnson.
Cinquième Vice Président—Herman Meader.
Sixième Vice Président—T. J Woodward.
Septième Vice Président—E. F. Kohnke.
Trésorier—Julius Weis.
Secrétaire—J. H. Kennard.

ARTICLE VI

Aucun membre de ladite association ne sera jamais tenu responsable des contrats ou fautes de ladite corporation, ni responsable de sa contribution d'aucun montant autre que la balance non payée que ledit membre devra à ladite organisation, et aucune informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'exposer les membres à aucune responsabilité.

ARTICLE VII.

L'acte d'incorporation pourra être amendé, edifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute par un vote des deux tiers des membres présents à une réunion spéciale des membres convoqués à cet effet, et après la publicati on d'un avis pendant vingt jours consécutifs dans un journal quotidien de la Nouvelle-Orléans, laquelle publication sera considérée comme un avis suffisant à tous les membres de l'association à telle réunion.

En cas de dissolution, tant par telle action ou par l'expiration du temps fixé pour la durée de la charte; les affaires de l'association seront liquidées par trois membres, nommés par une réunion semblable appelée de la même façon.

Fait et passé dans mon bureau à la Nouvelle-Orléans, Lne., au jour et à la date ci-dessus inscrite, en présence de James E Mullen et James L Harris, témoins compétents, résidants de cette ville qui ont signé les dits articles avec les dites personnes qui ont comparu et moi, notaire, après que lecture ait été dûment faite.

[Original signé]

I L Lyons, W E Lawrence, Lewis Johnson, Jac Trautman, George Lhote, Thos J Woodward, John Hanson Kennard, R M Waimsley, Geo Soulé, J C Morris, W H Douglas, J Weis, Hugh McCloskey, Herman Meader, Sam Geoghegan, W B Schmidt, Jno. E Meyers, John Everett, E F Kohnke, Breedlove Smith, Geo B Matthews, J W Hearn, E K. Pratt, M. D. W H Dwyer, Peter S Lawton, James D Hill, Dennis Sheen, S F Heaslip, Maurice Stern, Alex J Dwyer, J B Sinnott, Wm B Bloomfield, C Edmund Kells, Jr, Charles Janvier, P W Mulqueeny, Geo W Young, Robt B Jones, W H Byrnes, J C Morphy, W A Gordon, W W Carre, T J Stanton, John T Gibbons, Patrick McCloskey, Jos Trautman.

JAMES E. MULLEN,
JAMES L. HARRIS,
Témoins.

JAS. SIMEON, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 30 juin 1897.

Le ci-dessus acte d'incorporation m'ayant été soumis pour examen en ce qui concerne sa légalité, je suis de l'opinion que les buts et objets de la corporation, tels qu'ils sont spécifiés dans le dit acte, sont légaux, et qu'aucune des dispositions qu'il contient n'est contraire à la loi.

(Signé) JOHN J. FINNEY,
Assistant Avocat de District pour la paroisse d'Orléans.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques, en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présents que l'acte ci-dessus d'incorporation de The Municipal Im Association of New Orleans a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 600, folio —

Nouvelle-Orléans, Lne. 30 juin 1897.

(Signé) JAMES E. KELLY,
Annotateur des Hypothèques.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans.

Je, James Simeon, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus est une vraie et exacte copie de l'acte primitif d'incorporation de The Municipal Improvement Association of New Orleans, aussi bien que les différents certificats de l'avocat de district et de l'annotateur des hypothèques en et pour cette paroisse, ci-dessus attachés et enregistrés dans les archives dans mon bureau.

En foi de quoi, j'ai signé et apposé mon sceau officiel à la Nouvelle-Orléans, Lne., le 30me jour de juin A. D. 1897.

{Sceau} JAS. SIMEON,
Notaire Public.

2 juil—2 8 15 22 29

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS ATTRAYANTS

Propriétés de choix dans le Troisième District.

Jolis cottages seuls et doubles sur les rues Bourgogne, Louisa et Congress.

Succession de Mme Elizabeth Hart Szabary.

No 51,751 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune— Le MARDI, 10 août 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 30 juin 1897, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Hart Szabary, épouse du Dr Latzl Szabary; il sera vendu aux enchères publiques, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Port, Enghein, maintenant avenue Lafayette, et Amour, maintenant Kempart, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds de face sur la rue Craps, maintenant Bourgogne, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un confortable cottage double couvert en ardoises, désigné par les numéros municipaux 2617 et 2619 rue Bourgogne, bien subdivisé, bonne cour, bonne localité commandant des locataires permanents et rapportant $16 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges, etc., qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Piété, Dauphine, Bourgogne et Louisa, désigné comme lot No 13 sur un plan de L. J. Pillié, en date du 17 mai 1843; le dit lot mesure (au pied américain) 32 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie et confortable résidence simple, connue comme le No 837 rue Louisa, confortablement subdivisé grande cour avec une entrée pour wagon, une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises dans le fond, un bon vosslinage, près de toutes les commodités et désirable pour occupation ou pour un placement. Loyer à bas prix à $12 par mois à de bons locataires.

3° Deux certains lots de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et Congrès) ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Piété, Dauphine, Indépendance et Royale, désigné comme lots B et C, sur un plan de Edgar Pillié, voyer, en date du 26 août 1895, et mesurant comme suit: le lot B mesure 31 pieds 5 pouces de face à la rue Congrès sur une profondeur entre lignes parallèles de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes, et le dit lot C mesure 45 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Dauphine de 66 pieds 9 pouces et 2 lignes, le tout canformément à un plan de A. D'Hémécourt en date du 17 janvier 1848 et par Jos Pillié, voyer, en date du 31 mars 1835.

Les améliorations consistent en un bon et confortable cottage double convenablement arrangé à l'encoignure des rues Congress et Dauphine, portant le No mun. 739 rue Congress, commandant un bon locataire, un voisinage s'améliorant et près de toutes les commodités.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, etc, sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred. Adolph, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

4 juil—4 11 18 25—août 1 8 à date.

VENTE PAR LE CONSTABLE.

M. et Mme P. J. McColgan vs A. J. Thomas.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 7,779—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessay, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le JEUDI 22 juillet 1897, à midi, à la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [5me Dist ict], la propriété suivante décrite, à savoir—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'ilet No 98, borné par les rues Atlantique, Pacifique, Elysa et Evelina, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, Esq., voyer, daté le 7 mars 1849, lequel lot mesure trente-et-un pieds sept pouces de face à l'avenue Atlantique sur cent trente-trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

N. E. HUMPHREY.
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.

20 juin—20 24 juil 1 8 15 22

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme B. M. Gogarty vs Kurz Cornice Co.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 31,175—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre Camp et Magasin, le VENDREDI, 23 juillet 1897 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot d'outils de ferblantier et de fabricant de cerniches, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.

13 juillet—13 18 23

CHARBON DE BELLOC EN POUDRE ET EN PASTILLES, APPROUVÉ ET RECOMMANDÉ PAR L'AC. DE MÉD. DE PARIS, CONTRE LES maladies de l'estomac, la dyspepsie, la diarrhée, la dysenterie, la cholérine, le choléra. 19, rue Jacob, Paris et toutes pharmacies.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District portant les nouveaux numéros municipaux 1216 et 1218 rue Louisa, entre Morales et Urquhart.

Vve Mary Spindler vs Mme Margaret Hammerer veuve de feu Christian Frederick Gerdes.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,720—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et leurs dépendances, et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorts, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No quatorze, borné par les rues Morales, Urquhart Clouet et Louisa. Le dit lot de terre étant désigné par le No un sur un plan tiré par Pillié et De Pouilly, ingénieurs le 26 octobre 186?, déposé dans le bureau de Ernest Eude, ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure américaine, conformément au plan, trente quatre pieds deux pouces cinq lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de cent quarante pieds huit pouces deux lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
FRANK ZENGEL,
Avocat pour le Plaignant.

19 juin—19 25—2 9 16 22 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur dans le Deuxième District, No 2637 rue Toulouse, entre les rues Dorgenois et Broad, (la rue à l'arrière étant la rue St-Pierre.)

W. C. Faust et James McRacken, receveurs du Pelican Homestead & Building Association vs William Weiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 53,866—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dorgenois et Broad, désigné sur le rôle d'assessment comme loc No. 37 de l'ilet No. 337 et mesurant en mesure anglaise trente pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de cent cinquante trois pieds pouce et six lignes bornée à l'Est par la propriété de Marie Armand et à l'Ouest par la propriété de William Weiser.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
DINKESPIEL & HART,
Avocats pour les plaignants

10 juil—10 16 23 30—août 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée dans le Deuxième District, No. 2224 rue Bienville entre les rues Galvez et Miro.

Suburban Building and Loan Association vs H. F. Sharp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,824.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 Août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Donne, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos, 6 et 7 de l'ilet No. 22, sur un plan dressé par A. D'Hémecourt, voyer, en date du 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire conformément audit plan, lesdits lots se touchent et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
FRANK ZENGEL,
Avocat pour les plaignants.

2 juil—2,91623 30—5 août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur dans le Deuxième District.

Joseph Vaccaro vs Paul N. Vernenil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,777—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet municipal 30, borné par les rues Piété, Dauphine, Bourgogne et Louisa, désigné comme lot No 13 sur un plan de L. J. Pillié, en date du 17 mai 1843; le dit lot mesure (au pied américain) 32 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie et confortable résidence simple, connue comme le No 837 rue Louisa, confortablement subdivisé grande cour avec une entrée pour wagon, une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises dans le fond, un bon vosslinage, près de toutes les commodités et désirable pour occupation ou pour un placement. Loyer à bas prix à $12 par mois à de bons locataires.

3° Deux certains lots de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et Congrès) ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Piété, Dauphine, Indépendance et Royale, désigné comme lots B et C, sur un plan de Edgar Pillié, voyer, en date du 26 août 1895, et mesurant comme suit: le lot B mesure 31 pieds 5 pouces de face à la rue Congrès sur une profondeur entre lignes parallèles de 98 pieds 9 pouces et 4 lignes, et le dit lot C mesure 45 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Dauphine de 66 pieds 9 pouces et 2 lignes, le tout canformément à un plan de A. D'Hémécourt en date du 17 janvier 1848 et par Jos Pillié, voyer, en date du 31 mars 1835.

Les améliorations consistent en un bon et confortable cottage double convenablement arrangé à l'encoignure des rues Congress et Dauphine, portant le No mun. 739 rue Congress, commandant un bon locataire, un voisinage s'améliorant et près de toutes les commodités.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, etc, sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897 en sus du prix de leur adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred. Adolph, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

4 juil—4 11 18 25—août 1 8 à date.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Deuxième District.

1er morceau étant un lot vacant sur la rue Ste-Anne, entre les rues Gayoso et Salcedo.

2me morceau étant une propriété améliorée portant le No 1030 sur la rue Ste-Anne, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Gus. Seidel vs Mlle Louise Dureusseau

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,815—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 août 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 405, borné par les rues Ste-Anne, Gayoso, Orléans et Salcedo, le dit lot est désigné par le No 15 et mesure au pied américain trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Ste-Anne, le même mesurement sur la ligne du fond par quatre-vingt-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 14 et quatre-vingt-neuf pieds six pouces et cinq et demie lignes sur la ligne qui le divise du lot No 16, le tout conformément au dit plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 15 juin 1871 et déposé en l'étude de F. D. Seghers, notaire, comme plan numéro un.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 102, borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Bourgogne et Remparts et mesurant vingt deux pieds de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante quinze pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 juillet—2 9 16 23 39—août 5

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Grandes Propriétés de Valeur du Sixième District. Dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Annonciation, anciennement Jersey et Laurel.

Avec bâtisses et améliorations.

Joseph Seidel vs Thomas E. Evershed.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,417—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le District de la Nile-Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal "30", borné par les rues State, Jennet, Hurst, et la ligne de la propriété anciennement appartenant à D. F. Burthe, conformément au plan original de la ville de Bloomingdale, dressé par B. Buisson, architecte, en date du 12 décembre 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire, les dits lots sont désignés par les numéros 14, 15 et 16, sur un plan et certificat de voyer fait par H. W. W. Reynolds, en date du 13 juin 1890, et annexé à un acte passé pardevant James McConnel jr. notaire, le 17 juillet 89?; les dits lots se touchent et mesurent comme suits:

Les lots nos 14 et 15 mesurant chacun vingt-huit pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Hurst, sur une profondeur de cent cinquante pieds et deux lignes entre lignes parallèles et égales; le lot No 14 touchant dans le fond aux lots 9, 10, 11, 12, et 13 et le lot No. 16, mesurant vingt-huit pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue de Hurst, sur une profondeur et face de cent cinquante pieds et deux lignes de la propriété anciennement appartenant à D. F. Burthe, de laquelle il forme l'encoignure.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

25—juin 25—juillet 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations et stock, etc., d'une buvette de première classe. Aussi meubles de maison

Au Nos 235 et 237 rue Baronne, coin de la rue Gravier.

Mme Nettie B. Boullemet vs P. J. Hagan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 53,798—En vertu d'un ordre de vente en date du 12 juillet 1897, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le SAMEDI 24 juillet 1897, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local du rez-de-chaussée et 1er étage aux Nos 235 et 227 rue Baronne, coin de la rue Gravier—

Le contenu, installations, etc., d'une buvette que contient le dit local; aussi, un lot de meubles de maison, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 juil—13 14 17 20 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée du Deuxième District, Rue Bienville, entre les rues Broad et White, (la rue à l'arrière étant la rue Douane.)

Firemen's Building Association vs Mme Sarah Coll et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 51,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Douane, Broad et Bienville, désigné par la lettre A de l'ilet No 363, mesurant, conformément au dit plan du voyer Arthur DeArmas, le 2 janvier 1889, trente-deux pieds deux pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—25—juil 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur dans le quatrième district.

Portant le nouveau numéro municipal 519 rue Sixième.

Joseph Schneider vs Mme E. C. McGraw.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 53,642—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 22 juillet 1897, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Une portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 54, borné par les rues Peters (ou Levée), Flood, Delaronde et Andry, anciennement borné sur le côté de la rue Andry par la propriété de Albert Saulet, conformément aux titres de la dite propriété, ladite portion de terre étant désignée par la lettre B, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, en date du 26 juin 1876, et aussi sur un devis annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, le 11 décembre 1876; laquelle dite portion de terre mesure cinquante pieds, neuf pouces et quatre lignes de face sur la rue Levée ou Peters sur une profondeur de cent soixante-huit pieds, trois pouces et quatre lignes sur le côté touchant au lot numéro six, à laquelle profondeur ladite ligne s'étend à angle droit vers la rue Flood, cent soixante-cinq pieds sur une profondeur de cent quarante-huit pieds et sept lignes sur l'autre côté à laquelle profondeur ladite ligne s'étend à angle droit vers la rue Flood, cent quinze pieds six pouces avec une façade sur ladite rue Flood de trente-deux pieds; ladite portion de terre étant composée du tout des lots originaux numéros onze et cinq et de parties des lots numéros quatre et dix.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

19 juin—19 25—juil 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée. du Sixième District. Formant l'encoignure des rues Milan et Dryades.

Et portant le numéro municipal 1902 rue Milan.

F. J. Dreyfous vs Susan B. Pochelu et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 53,748 — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 22 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 475, anciennement ilet 23, borné par les rues St-Denis, Milan, Berlin et Dryades. Les dits lots sont désignés par les Nos 20, 21 et 22 et mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Milan sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot No 22 formant l'encoignure des rues Milan et Dryades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 juin—19 25—juil 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée. du Sixième District. Formant l'encoignure des rues Milan et Dryades.

Et portant le numéro municipal 1902 rue Milan.

F. J. Dreyfous vs Susan B. Pochelu et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 53,748 — En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 22 juillet 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 475, anciennement ilet 23, borné par les rues St-Denis, Milan, Berlin et Dryades. Les dits lots sont désignés par les Nos 20, 21 et 22 et mesurent chacun trente pieds de face sur la rue Milan sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot No 22 formant l'encoignure des rues Milan et Dryades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 juin—19 25—juil 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'un grand assortiment de meubles de maison de valeur, etc.

**Philip W. Seelig vs Nettie